



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf M. Franck FROGER excusé, et M. Grégory DELAVENNE.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant une bonne et heureuse année 2025 aux conseillers municipaux pour cette dernière année complète de mandat.

Ordre du jour :

1. Passage de la rue des Bastions du tableau vert au tableau jaune :

Actuellement, la rue des Bastions est inscrite au tableau vert des voiries (elle est de la compétence du Grand Reims). Si, la commune veut l'aménager, de façon paysagère, il convient de la passer au tableau jaune (domaine privé de la commune).

Cette délibération, prise à l'unanimité des conseillers présents, sera soumise à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

2. Subvention du Grand Reims de 84 000 € pour le gymnase :

La Communauté Urbaine du Grand Reims a attribué à notre commune, au titre du fonds de soutien aux investissements communaux, pour la construction du gymnase, une subvention de 84 000 €. Une convention sera signée entre les 2 protagonistes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire en profite pour faire le point sur les aides publiques obtenues pour la construction du gymnase : elles s'élèvent à 2 874 082 € soit près de 72% du prix total.

Il restera à la charge de la commune la somme de 1 139 925 €.

3. Avenant au bail de M. BOUTON : ajout d'un copreneur :

Suite au départ de M. Mickaël DIDON, cogérant du GAEC des Jardins du Marais, un nouvel associé, M. Corentin CLAIR est arrivé. Il convient de modifier le bail des terres louées à M. Jonathan BOUTON, cogérant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer cet avenant au bail chez le notaire.

4. Programmations voiries 2027-2031 :

M. le Maire fait un point sur les travaux de voiries (compétence du Grand Reims) prévus en 2026 :

⇒ Réfection de la deuxième partie de la rue de l'Église.

Il aimerait que chaque conseiller réfléchisse à la programmation des travaux de voiries pour la prochaine période de 2027 à 2031.

5. Sorties de l'actif :

Suite à l'envoi des états de l'actif du budget principal, M. le Maire expose au conseil que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets, volés, et/ou devenus inexploitable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de sortir ces biens désuets et inexploités de l'actif du budget de la commune.

6. Solidarité avec l'archipel de Mayotte - Soutien aux victimes du cyclone Chido :

M. Le Maire propose de s'associer à l'élan de générosité de nombreuses collectivités pour soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre dernier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (celle de M. Yves RAMOS) décide d'allouer une subvention de 1 000 €.

7. Réaménagement du parc de la Mairie :

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de réaménager le parc de la mairie.

Les travaux pourraient commencer au 2ème semestre de cette année. Ils seront confiés aux paysagistes du bureau d'études MÉTAMORPHOSE (qui ont déjà réalisé les Grands Bois, le pourtour de l'église de Wez et son petit parc).

8. Informations sur le camping :

Le Grand Reims, propriétaire du camping, envisage de le mettre en gérance.

Une société a été retenue : il s'agit de ONLY CAMP, filiale d'UTOPIA qui possède déjà 51 campings en France.

Sur les 50 emplacements déjà existants, 45 seraient conservés tels quels et 5 seraient transformés en hébergements locatifs faits de toile et de bois. Un chalet d'accueil en bois serait aussi installé ainsi qu'une plateforme en bois pour accueillir un food-truck.

9. Divers :

M. le Maire annonce au Conseil :

⇒ Une nouvelle antenne Free devrait s'implanter en bordure du Chemin de Wez à Beine au-delà du passage à niveau. Il a fait part de son désaccord car il existe déjà, à quelques centaines de mètres, une antenne Orange qui aurait pu accueillir cette dernière et ainsi éviter la multiplication de toutes ces antennes qui, visuellement, dégradent le paysage. Mais, il n'a malheureusement pas le pouvoir de refuser cette installation.

⇒ On a vu apparaître récemment des travaux le long du canal face à la rue de l'Écluse. Après renseignement, il s'agit de l'entreprise CDES de Luzancy (77) qui va créer et exploiter une installation de transit et de traitement des sédiments de curage inerte. Ces sédiments seront transportés par voie fluviale et déposés sur site au

moyen d'une pelle mécanique. M. le Maire a interpellé les services d'État (DDT) sur ces travaux qui ont commencé sans que la mairie en soit informée. Il a fait part de son inquiétude : cette exploitation se trouve en zone naturelle (certainement en zone humide) en bordure de la zone Natura 2000 et de la rivière Vesle. C'est une affaire à suivre.

- ⇒ Un arrêté préfectoral portant dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, a été pris le 4 décembre 2024. Il concerne 2 dérivés de pesticides (le chloridazone desphenyl et le chloridazone methyldesphenyl) dont les limites sont dépassées. Cette dérogation est mise en place pour 3 ans et la Communauté Urbaine du Grand Reims se doit d'apporter des solutions curatives. Une première réflexion est engagée sur une interconnexion avec le site de Beaumont-sur-Vesle.
- ⇒ Il aimerait proposer à la signature une ORE (Obligation Réelle Environnementale) avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne pour protéger les marais de Courmelois (29 hectares 91 ares et 82 centiares) pour une durée de 99 ans.
- ⇒ L'INSEE vient de communiquer le chiffre officiel du nombre d'habitants sur la commune qui est de 1007 personnes.

La séance s'est levée à 20h50.